

« Il faut ouvrir l'esprit

Pour ce numéro de rentrée notre rubrique Science Po Paris est consacrée à la politique doctorale de cette vénérable institution. Système D a rencontré Marc Lazar, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris et directeur de l'École doctorale de Sciences Po depuis octobre 2000. Il dirige le groupe de recherche sur l'Italie contemporaine au CERI.

Comment encadrez-vous vos doctorants à Sciences Po ?

Sélection et suivi des doctorants sont assurés par un comité de thèse qui réunit les directeurs de thèse du laboratoire et du programme doctoral. Ensemble, ils évaluent le candidat sur son cursus, l'originalité et la faisabilité de son projet de recherche. Le candidat doit également avoir réfléchi aux financements et à ses perspectives de débouchés professionnels. L'idée est d'instituer des règles objectives de sélection afin de réduire le nombre de doctorants. L'objectif visé est de passer d'une centaine d'inscriptions par an à environ 60. Une telle baisse permettrait un meilleur encadrement et une meilleure répartition des moyens de l'École doctorale.

Quels sont les objectifs de votre formation doctorale ?

Nous souhaitons éviter que nos étudiants se spécialisent trop vite. Lors de leur première année de thèse, ils suivent 90 heures d'enseignements : 30 heures de science politique, 30 heures de spécialisation en rapport avec la thèse (par exemple le séminaire de Relations internationales ou celui de Pensée politique) et 30 heures de participation à une activité de recherche dans un laboratoire ou de suivi d'un des très nombreux séminaires ou groupes de recherche organisés directement dans l'École doctorale (par



exemple, séminaires de méthodologie, séminaires transdisciplinaires, séminaires thématiques, ateliers de travail, etc.). Les étudiants acquièrent un socle commun de base : ils deviennent ainsi des généralistes autant que des spécialistes. Une telle formation doctorale vise à répondre aux critiques de certains enseignants américains qui trouvent les doctorants français trop spécialisés. Aux Etats-Unis les premières années de PhD s'accompagnent d'un enseignement important. Il faut ouvrir l'esprit des doctorants. C'est indispensable ! Cela passe également par l'organisation de rencontres européennes et internationales de doctorants. Les partenariats avec les universités étrangères favorisent l'apprentissage de l'international et la mise en place de réseaux très profitables à nos doctorants.

90 heures de cours, n'est-ce pas un peu lourd ?

C'est vrai que cela peut embêter certains qui n'habitent pas sur Paris et qui doivent venir exprès. Et, ce parfois sans même être financés. C'est aussi un problème pour ceux qui travaillent sur le terrain à l'étranger. Mais si nous sommes fermes sur la nécessité d'acquérir une

formation solide, nous sommes flexibles sur les modalités concrètes : chaque cas est traité individuellement.

Quels débouchés pour vos docteurs ?

Depuis l'année dernière, les doctorants sont très inquiets à propos de leur avenir. Et, avec du retard, je l'avoue, nous avons décidé de prendre à bras le corps le problème des débouchés.

Nous formons deux types de docteurs. Ceux avec un profil académique qui se destinent à l'enseignement supérieur et à la recherche (60% des thèses soutenues) et ceux avec un profil « non-chercheur » (40% des thèses soutenues).

Nous privilégions donc logiquement deux axes : information sur le fonctionnement de l'univers académique et rapprochement avec les entreprises.

Concrètement, que faites-vous ?

Informé sur les carrières académiques revient à expliquer aux étudiants comment fonctionnent l'enseignement supérieur et la recherche (Université, CNRS, mode de recrutements). Nous le faisons en général dans des réunions biannuelles. Nous demandons également aux collègues étrangers quelles sont les perspectives qu'ouvrent leurs pays.

Se rapprocher du monde de l'entreprise passe tout d'abord par des réunions d'information sur les

des doctorants »

métiers qui existent en dehors de la recherche : éditeurs, instituts de sondages, carrières internationales... Les instituts de sondage, par exemple sont très preneurs d'étudiants ayant fait des DEA ou faisant désormais le master recherche chez nous. Ils se déclarent également intéressés par nos docteurs, mais à condition que ceux-ci aient fait une thèse courte de trois ans. En cas de

thèses plus longues, ils se trouvent dans une véritable dynamique de recherche assez peu compatible avec le travail des sondeurs.

Un autre exemple, une société de cosmétique fabriquant une ligne de produits « ethniques » était intéressée par une thèse qui avait été soutenue sur le Front National, afin de savoir comment les Français pouvaient recevoir de tels produits. Le docteur était également intéressé par une coopération avec eux. Mais ils ont lu la thèse et n'ont pas vraiment trouvé les éléments qu'ils cherchaient. Il y a eu un rendez-vous et là, le docteur n'a pas su expliquer ce qu'il pouvait apporter à l'entreprise. Il est primordial que les docteurs apprennent à valoriser leur travail auprès des entreprises, à bâtir un CV, à réussir un entretien. Les étudiants qui le désirent pourront bénéficier de sessions de formation spéciale pour leur faire découvrir le monde de l'entreprise.

Science Po n'a pas recours à des ATER. Pour quelles raisons ?

Il n'y a guère de postes d'ATER à l'IEP. Le directeur de l'IEP (*Richard Descoings, ndlr*) ne souhaite pas avoir de poste d'ATER. Il refuse de s'engager dans une dynamique qui inciterait les doctorants

à s'enraciner dans l'institution. Il y a par contre des allocataires moniteurs qui enseignent en premier cycle.

Pourquoi Sciences Po ne recrute-il pas de maîtres de conférence ?

La politique suivie par le directeur de l'IEP est de ne pas recruter de maîtres de conférence. Science Po forme, en effet, beaucoup de docteurs. Mais ce n'est pas un service à leur rendre que de les recruter à Science Po. Les docteurs formés chez nous gagnent à connaître d'autres expériences. Il y a un fort risque d'implantation à vie. Qu'est-ce qui pourrait inciter un maître de conférence de Science Po à passer l'agrégation et donc à partir en province, alors qu'il peut se contenter d'attendre cette promotion par la voie longue ?

Enfin, pour des raisons historiques la communauté académique est peu représentée à Science Po. L'Institut compte actuellement 1200 intervenants, 162 chercheurs et 40 maîtres de conférence et professeurs des Universités. Les postes de maître de conférence viendraient limiter le développement de la communauté académique notamment au niveau des professeurs ■

585 doctorants dont 300 en science politique

Les principales orientations de l'Ecole doctorale sont impulsées par un comité qui regroupe, autour du directeur de l'Ecole doctorale, les directeurs des 5 mentions du Master recherche et les directeurs des laboratoires, ainsi que le directeur scientifique, le directeur des affaires internationales et des échanges, le directeur des études et de la scolarité, le directeur de la bibliothèque et le directeur de Sciences Po.

A l'avenir, le comité sera assisté par un Conseil de l'Ecole doctorale qui comprendra quatre universitaires, quatre représentants du monde de l'entreprise et trois représentants des étudiants. Ce conseil a notamment pour but de rapprocher la formation doctorale du secteur privé.

Il y a 585 doctorants au sein de l'école doctorale de Science Po Paris, dont environ la moitié (300) sont inscrits en science politique, le reste faisant des thèses en économie, histoire et sociologie. Un tiers d'entre eux sont des doctorants étrangers, avec une grosse augmentation des ressortissants de l'Union Européenne. Chaque année 40 à 50 thèses sont soutenues, et quelques habilitations à diriger des recherches sont délivrées. Le taux global de réussite (thèses soutenues) est d'environ 40%.

La majorité des doctorants sont déjà passés par l'IEP de Paris, que ce soit par le diplôme, ou par le DEA. En 2004-2005, c'était le cas de 70% d'entre eux.

L'école doctorale distribue entre 13 et 15 allocations par an. En général, un peu plus de la moitié revient aux doctorants en science politique.

Systeme D

Journal de l'Association nationale des candidats
aux métiers de la science politique (ANCMSP)

c/o Université de Paris I
UFR 11 - Département de Science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris cedex 05
ancmsp@yahoo.com

Pensez à renouveler votre adhésion
(qui comprend l'abonnement à *Systeme D*)
Etudiants en DEA, doctorants et docteurs sans poste : 8 euros
Allocataires et ATER : 16 euros
Titulaires : 32 euros
Ecoles doctorales (abonnement seul) : 32 euros

« Est-il raisonnable d'avoir une foule de docteurs sans poste ? »



Nouvelle présidente de l'Association des enseignants-chercheurs en science politique (AECSP), Frédérique Matonti dirige le département de science politique de l'Université Paris I. Interview.

la publicité des candidatures. Il faut mener un travail de fond, de lobbying. Plus il y a de politistes dans une fac, plus c'est facile à faire. Mais il n'y a pas de solutions miracles.

Comment imposer la charte des recrutements ?

Nous voulons nous associer davantage à l'ANCMSP sur la question de la charte des recrutements. Des facs commencent à la signer. C'est ça l'objectif ! On a intérêt à travailler, avec les sociologues avec lesquels il y a beaucoup de candidatures communes.

Sur la question des heures complémentaires, quelle position défendez-vous ?

Le problème des heures complémentaires est un sujet très compliqué (voir *Système D n°18, ndlr*). L'expérience prouve que c'est en acceptant des heures complémentaires qu'on peut ensuite arguer du fait qu'il faut créer des postes supplémentaires. Et ça marche. Il y a beaucoup d'universités où c'est en prenant des heures complémentaires en AES, en droit, en socio, etc., que des postes ont été créés. Donc, je ne suis absolument pas pour qu'on dise : « *les heures complémentaire, c'est quelque chose qui empêche la création de postes* ». Je pense que c'est bien plus compliqué que ça. Alors après, il y a effectivement, dans certains endroits des gens qui cumulent un nombre d'heures considérables. Mais je ne pense pas que ce soit vraiment le cas en science politique.

Par rapport au problème des « missionnaires » de la science politique, que propose l'AECSP ?

Ce qui était très bien dans ce qu'avait fait le bureau précédent, c'était de mettre en place des réseaux de correspondants dans l'ensemble des facultés, y compris là où il y avait

des politistes isolés, de manière à faire remonter les informations. Mais je trouve dommage que certains puissent imaginer que l'AECSP est une association de politistes puissants, parisiens, de grandes facs (voir *Système D n°18, ndlr*)...

Avez-vous d'autres chantiers ?

Il y a une vraie bataille à mener pour augmenter le nombre de postes de professeurs à la voie longue, ce qui permet de ne pas bloquer éternellement les maîtres de conférence dans leur position. C'est une discipline où il y a une vraie hiérarchie entre maîtres de conférence et professeurs. D'un point de vue de justice sociale, il est normal qu'il existe une possibilité de progression du corps des maîtres de conférence au corps professoral. De plus, les disciplines juridiques disposent d'une agrégation interne. Il n'y a aucune raison que la science po s'en distingue de ce point de vue-là.

Mais quels sont les points qui font débat dans l'association ?

Un débat interne traverse la discipline qui est : « *est-ce qu'on doit continuer à accepter autant d'étudiants en thèse ?* ». Ce sont des vraies questions dont on doit discuter avec les associations de candidats aussi. Est-il est raisonnable d'avoir une foule de docteurs sans poste ce qui conduit à la prolétarianisation qu'on connaît ? On a également lancé un débat dans notre revue *Palaestra* (n°14, p.15 à 39) sur : « *qu'est-ce qu'une bonne thèse ? Qu'est-ce qu'un bon directeur de thèse ?* » La thèse en trois ans est-elle une bonne initiative ? Est-ce que le risque ce n'est pas de rajouter des post-docs derrière, ce qui serait un peu hypocrite ? Là, il n'y a pas de religion toute faite. Il faut continuer à admettre qu'il y a une pluralité de modèles possibles. Heureusement qu'il n'y a pas de formatage de ce qu'est la bonne thèse ■

L'AECSP vient de renouveler son bureau, quel bilan tirez-vous du travail de vos prédécesseurs ?

Ce qui me paraît extrêmement visible dans le bilan, c'est le rôle de l'association dans la défense de la discipline au sein des facultés de droit mais aussi, bien sûr, au sein des IEP. Un soutien logistique qui a permis d'appuyer l'implantation de nouveaux diplômés et la consolidation des autres dans le cadre du LMD.

L'élection a-t-elle été disputée ?

On va dire que les volontaires pour les emmerdements ne se bousculent pas.

De quels moyens de contraintes disposez-vous pour favoriser le bon respect des règles de recrutement ?

La contrainte, c'est l'existence et la reconnaissance de l'association. C'est du capital symbolique. Il n'y a pas d'autre contrainte que celle-là. C'est l'énergie des membres du bureau qui prennent leur téléphone et qui appellent les membres des commissions de spécialistes. Mais dans beaucoup de commissions de spécialistes, on trouve des membres de l'AECSP qui savent l'importance des calendriers, etc. S'ajoutent les liens tissés par le bureau précédent avec le ministère.

Et dans les cas un peu litigieux comme Reims ou Dijon ?

Là, c'est plus compliqué parce que le capital symbolique est moins fort. C'est-à-dire que les juristes, les urbanistes, les sociologues, etc. sont moins préoccupés par les questions de chevauchement de calendrier ou par

A la recherche d'une politique

Début juillet, les syndicats et Sauvons la recherche (SLR) sont revenus à la table des discussions avec le nouveau gouvernement. Les réunions étalées tout au long du mois de juillet ont débouché une fois encore sur un sentiment de frustration, voire de colère. Le gouvernement n'a toujours pas proposé de texte pour la Loi d'orientation et de programmation. Analyse.

Les états généraux avaient élaboré un texte de proposition pour le gouvernement, en mobilisant des centaines de personnes. Ne pas être en mesure de fournir un texte de loi huit mois après montre toute la duplicité du discours du gouvernement sur la question de la recherche. Ceci est le marqueur des divergences paralysantes entre services et ministères mais surtout de la faible volonté de concertation du gouvernement malgré une réunionite aigüe. Un texte sera sans doute mis sur l'agenda de l'Assemblée nationale dans les jours qui viennent sans que les acteurs de la recherche aient eu leur mot à dire. Les discussions se sont déroulées dans le vide, à l'aveuglette, alors que les positions gouvernementales sont très chichement dévoilées.

L'ANR, poule aux oeufs d'or ?

Autre élément inquiétant, la veille de la première rencontre de l'été entre l'intersyndicale, SLR et les ministres Gilles de Robien et François Goulard, le 27 juin, une augmentation du budget de l'Agence nationale de la recherche (ANR) a été annoncée. Déjà dotée de 300 millions d'euros pour l'année 2005 (alors que les financements ne seront distribués qu'à partir de septembre), une augmentation de 350 millions est prévue pour 2006. Or début juin, SLR ainsi qu'un certain nombre d'acteurs de la recherche avaient lancé un appel à un audit de l'ANR, à une évaluation de son activité avant d'envisager une nouvelle augmentation de sa dotation. Pourquoi cette défiance à l'égard de cette poule aux œufs d'or ?

L'ANR a reçu plus de 3 000

projets, signe de son succès pour le gouvernement. Cependant, ne peut-on comprendre cette affluence sans évoquer la stagnation voire le recul des crédits de base ? L'ANR devient alors un palliatif à la faiblesse de ces derniers. SLR demande à ce que les crédits de base restent le principal mode de financement de la recherche publique. On ne peut que se réjouir d'une augmentation du financement de la recherche mais il doit passer par une progression proportionnelle des budgets de base et des budgets alloués sur projets *via* l'ANR. Le texte des EG a demandé une répartition de type 70/30 (70 : financement de base, 30 : financement sur projet). Or, ce n'est pas du tout le chemin que prend le gouvernement.

Derrière cette question des modes de financement, on aperçoit bien une volonté de casser le monde de la recherche en France. Il s'agit pour François Goulard d'adopter une « culture de projet », terme qui lui échappe lors de réunions avec les acteurs de la recherche. Qu'entend-il par là ? Une recherche « réactive », « flexible », capable de s'adapter au marché et à l'entreprise. Autant de visions qui, outre le modèle de société qu'elles véhiculent, montrent l'incompréhension des milieux gouvernementaux face aux méandres des révolutions scientifiques et technologiques, face à l'importance d'une recherche fondamentale dans tous les domaines et sur le long terme.

Par ailleurs, quelles vont être les conséquences des projets ANR sur les jeunes chercheurs ? Aucun contrat-cadre n'est prévu pour les centaines de CDD qui verront le jour dans les semaines

qui viennent. L'ANR se conçoit comme une agence de moyen, explique son directeur, Jean-Jacques Gagnepain. Pourquoi irait-elle mettre le nez dans la manière dont les laboratoires emploient leurs jeunes chercheurs ? Les conditions d'emploi (temps de travail, salaires, cotisations chômage et retraite) dépendront donc du bon vouloir des responsables de projets et des cultures disciplinaires.

Pléthore de CDD

En effet, si en sciences dures précarité rime avec contrat d'un an, il n'est pas rare que dans nos disciplines, les contrats soient de trois ou six mois, « pour te laisser du temps pour travailler sur tes propres recherches »... et ne pas avoir à cotiser pour le chômage. L'ANR a réussi là où le ministère avait échoué en janvier 2004 : développer en France pléthore de CDD avec sans doute une précarité encore accrue. De plus, un nouveau marché du post-doctorat va se développer en toute opacité. Rappelons que la dotation pour les sciences humaines et sociales a été doublée par rapport à ce qui était attribué *via* les ACI (ce dont on ne peut que se réjouir). Le nombre de CDD sera donc automatiquement décuplé. Or *quid* de la publicisation des CDD, des critères d'attribution, etc. ?

Bref, la rentrée sera chaude. Une première évaluation de l'action de l'ANR pourra être ébauchée et le gouvernement risque de sortir un texte bien peu à notre goût. Préparez-vous à la mobilisation ! ■

La rentrée sociale sera chaude, prédisent les syndicats. Système D vous aura donc prévenu en inaugurant une série d'interviews sur les relations entre syndicats et mouvements de chercheurs. Deux points de vue : celui d'Alain Trautmann, porte-

« SLR reste globalement très antisyndical »



Alain Trautmann est immunologiste à l'Institut Cochin. Il est porte-parole du mouvement SLR depuis ses débuts. Il répond à nos questions sur les relations de « Sauvons la Recherche » avec les syndicats

Le mouvement SLR constitue-t-il un front antisyndical ?

Au début, le mouvement « Sauvons la recherche » a été déclenché par des personnes non syndiquées. Il demeure d'ailleurs toujours, au sein de SLR, une part importante « d'antisyndicaux », les syndicats étant jugés trop corporatistes à leurs yeux. Cela dit, il y a d'autres personnes au sein de SLR qui sont syndiquées et qui ont eu un rôle actif, tel Henri Audier, du SNCS. SLR bien qu'hétérogène a su conserver une unité d'action.

La plupart des syndicats estiment avoir été négligés dans le processus de négociation de SLR avec le gouvernement. Qu'en pensez-vous ?

La première fois, les syndicats n'ont effectivement pas été invités aux négociations ministérielles (« Monteil 1 ») en raison des risques de désaccords entre eux et avec SLR. L'objectif était sans doute d'aboutir à quelque chose de plus cohérent. Le ministère a préféré mener des discussions parallèles, plus quantitatives, avec les syndicats pour donner un ersatz de négociation. Mais le gouvernement s'est fait tirer l'oreille et la seconde fois, fin juillet, les syndicats ont été invités à participer aux négociations SLR-ministère.

Faites-vous des nuances dans les attitudes des syndicats par rapport à SLR ?

En janvier 2004, certains ont organisé des manifestations de soutien à SLR, sans nous en avertir... Mais il y a ceux qui ont su jouer la carte du dialogue, comme le SNCS et le SNTRS-CGT ; un bémol en dessous, le SNESUP. En revanche, le syndicat FO est tout à fait hostile à SLR. Quant à la CFDT, sa position, peu claire, très équivoque, a jeté les syndicats eux-mêmes dans une situation très embarrassante. Il faut cependant préciser que même au sein du SNTRS-CGT, les dissensions avec SLR étaient fréquentes et fortes : il y avait ceux qui, comme Audier, étaient partie

prenante de SLR, et ceux, notamment au sein de l'INRA, des trotskystes (tendance lambertiste), totalement hostiles, qui ont eu des réactions souvent déplaisantes et ont mené la vie dure aux autres membres du SNTRS, suscitant la défiance.

Comment ont évolué vos rapports avec les syndicats ?

Avec le temps, SLR, a manifesté une plus grande ouverture par rapport à eux : il y a eu une évolution vers une sorte de contrat de confiance. Je n'ai moi-même pas exclu le dialogue avec les syndicats tant que, bien entendu, il permet de lutter contre la langue de bois, trop souvent de mise chez eux. Cependant quand il y a eu des demandes émanant des syndicats pour faire des communiqués communs avec SLR, nous avons toujours rédigé les textes des communiqués, auxquels les syndicats pouvaient apposer leur signature. Position à laquelle nous tenons pour éviter cette tendance à la langue de bois. Les syndicalistes ont de leur côté développé une plus grande confiance avec SLR, sans toutefois gommer les différences ou les points de désaccords. SLR reste cependant globalement très anti-syndical ■

Le maquis syndical

Fédération syndicale unitaire (FSU)

Première organisation syndicale de la fonction publique d'État créée le 15 avril 1993, la Fédération syndicale unitaire est née d'une scission de la FEN dont le SNESUP faisait partie. Elle regroupe aujourd'hui 20 syndicats nationaux majoritaires ou largement représentatifs dans leurs champs professionnels. La

FSU a largement soutenu les actions de SLR.

Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP)

Le SNESUP (6250 adhérents en 2004) est un des syndicats nationaux de la FSU. Il est issu d'une scission, en mars 1956, du SNESR (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) affilié à la FEN, qui avait vu le jour à la sortie de la Résistance. L'autre branche du SNESR a donné naissance au SNCS (Syndicat National des Chercheurs Scientifiques),

lui aussi membre de la FSU. Le SNESUP, « syndicat de référence », est le premier syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.

Syndicat du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA-Education, ancienne FEN)

La FEN était à l'origine une fédération de syndicats de l'Éducation nationale. En 1947, lors de la scission de la CGT qui a donné naissance à la CGT-

FO, la FEN a refusé de choisir entre les deux confédérations et s'est installée dans l'autonomie. Par la suite, le 27 avril 1953, des personnels de laboratoires exerçant dans l'enseignement supérieur créèrent le SNPTES, affilié à la FEN. En 1992, la FEN a explosé suite à l'exclusion du SNES et du SNEP. Elle compte environ 360 000 adhérents de l'Éducation nationale (la part d'adhérents de l'enseignement supérieur n'est pas connue). C'est la seconde organisation syndicale du secteur après la FSU, bien que sa demande de représentativité syndicale

parole du collectif « Sauvons la recherche » et celui de Gérard Marien, du SNPTES. Nous publierons dans notre prochaine édition, les points de vue de Henri Audier (SNCS), de Jean Fabbri (SNESUP) et d'un ex-membre du bureau national du SNESUP.

« Le gouvernement avait exclu les syndicats »



Gérard Marien a été secrétaire général du SNPTES pendant plus de vingt ans avant d'être tout récemment remplacé par Roger Pietrini. Il

est physicien de formation. Il répond à nos questions de son point de vue d'ingénieur de recherche, qui témoigne aussi de son expérience militante.

Que pouvez-vous dire sur l'action et l'implication de votre syndicat dans le mouvement SLR ?

Les revendications de notre syndicat, composé d'ingénieurs et de techniciens de recherche, n'ont guère été prises en compte. Pourtant le SNPTES s'est impliqué dès le début dans le mouvement SLR. Notre syndicat s'est ainsi engagé très tôt à propos du projet de loi de finances de 2004 et de ses conséquences en matière d'emploi. (ndlr : Les 550 suppressions de postes envisagées concernaient plus de 350 Ingénieurs-Techniciens-

Administratifs (ITA) : le SNPTES a ainsi pu obtenir, avec SLR et les autres syndicats, la sauvegarde de ces postes). Nos revendications ont porté d'emblée sur le problème des crédits de recherche, des statuts des personnels qui devaient absolument prendre en compte toute la hiérarchie. Cela dit, au niveau des revendications exprimées au sein de SLR, Henri Audier, du SNCS (CNRS), s'est sans doute montré plus percutant que nous.

Au début du mouvement, y avait-il des tensions entre votre syndicat et SLR ?

Il ne faut pas cacher la méfiance ressentie au début quant à une coordination menée par des personnes éminentes, tout comme l'appétence limitée des syndicats pour ce mouvement. Le SGEN était affaibli, et, au sein des syndicats, un certain nombre n'était pas partisan d'un développement ambitieux de la recherche publique. Ajoutons à cela qu'au sein même de SLR, certains n'ont pas hésité à teinter leurs actions d'un savoir-faire très « entrepreneurial ». Il y a sans aucun doute beaucoup d'entrisme au niveau des enjeux de

la recherche, notamment chez bon nombre de chercheurs de la branche énergie d'EDF. Mais il est clair qu'il n'y a pas eu de volonté de dialogue ou de négociation avec les syndicats (SNTRS, SGEN-CFDT, Sud-Recherche, etc.). Si l'intersyndicale a été rattachée au CIP (Comité initiative et de propositions) en mars-avril, au moment de sa création, le gouvernement en avait exclu les syndicats, créant des tensions du style « je t'aime moi non plus » qui ont laminé quelques esprits concurrents.

Mais aujourd'hui, vous avez réintégré les négociations ?

Le 18 juillet dernier les ministres n'avaient toujours pas été en mesure d'inviter les syndicats, la réunion du 21 juillet était, elle, reportée pendant que les ministres visitaient les nouveaux locaux de l'ANR, pour finalement avoir lieu le 27 juillet, mais sans déboucher sur quoique ce soit. A coup sûr, le projet de loi d'orientation et de programmation (LOP), juridiquement soumis au CES (Conseil économique et social), annoncé à grand renfort de tambour par M. Raffarin et qui n'a fait que cumuler les retards, laisse prévoir une rentrée difficile à l'automne... ■

ait été rejetée le 5 novembre 2004 par le Conseil d'Etat. Le SNPTES, « organisation laïque de travailleurs », est un syndicat autonome qui prône l'égalité, la laïcité, la solidarité et la tolérance (référence à l'Edit de Nantes), se positionne comme un « syndicat constructif, décentralisé et interprofessionnel ».

Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)

Créé en 1956, le SNCS rassemble près de 2000 chercheurs des EPST, des organismes parapublics et des

organismes privés de recherche à but non lucratif, les travailleurs scientifiques (ingénieurs de recherche et d'études). Le SNCS revendique la mise en place des conseils de laboratoires (1968), l'intégration des hors statuts (1977), la reconnaissance du métier de chercheur (1981) et la sauvegarde du comité national de la recherche scientifique (1998).

En 2004, avec les autres syndicats et le mouvement SLR, il souligne qu'il a obtenu le rétablissement des 550 postes de fonctionnaires, chercheurs et ingénieurs et la création de 1000

postes pour l'enseignement supérieur, le versement des crédits de paiement non versés au CNRS, INSERM et INRA, par le gouvernement.

Syndicat national des travailleurs de la recherche publique (SNTRS-CGT)

Syndicat inter-catégoriel, affilié à la CGT par l'intermédiaire de la FERC (Fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture, créée en 1945). Il est composé d'administratifs, chercheurs, doctorants (il a œuvré pour la reconnaissance du doctorat dans les entreprises),

ingénieurs et techniciens ITA et ATOS.

SUD-Recherche-EPST

Créé en 2003, ce syndicat inter-catégoriel et inter-EPST, rassemble, entre autres, d'anciens adhérents de la CFDT déçus par cette confédération et des chercheurs de l'INRA, CNRS, INSERM, INRETS, etc.

SGEN-CFDT

Affilié à la fédération CFDT des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique créée en 1937.

Maître de conférences,

	Institut d'études politiques de Bordeaux (" sociologie politique, méthodes quantitatives ")	Clermont-Ferrand I	Clermont-Ferrand I (" relations internationales des Etats post-soviétiques ")	Dijon	Strasbourg-III, institut d'études politiques de Strasbourg (" questions internationales et européennes »)
Commission	Commission mixte présidée par Robert Lafore	Commission mixte présidée par Frédéric Charillon	Commission mixte présidée par Frédéric Charillon	Commission mixte présidée par Christophe de la Mardière	Commission présidée par Vincent Dubois
Liste des auditionné(e)s en science politique	Devaux Sandrine Doïdy Eric François Abel Gérard Frédéric Magni Berton Raul Marrel Guillaume Papa Iona (recrutée CNRS) Tebbakh Sonia	Boumaza Magali Guillalot Elsa Ironnelle Bastien Mangenot Michel Marrel Guillaume Papa Ioana Rougier Bernard Secondy Philippe Tornquist Marie Venel Nancy	Begley-Bazin Anne Campana Aurélie Delcour Laure Goujon Alexandra Hadjiisky Magdalena Serrano Sylvia	Benchedikh François De Barros Françoise Frinault Thomas Goujon Alexandra Hadjiisky Magdalena Lemasson Laurent Sol Thierry Traisnel Christophe	Balasiniski Justyne Campana Aurélie Cohen Antonin Delcour Laure Devaux Sandrine Dudouet F.-X. Hadjiisky Magdalena Mangenot Michel Marrel Guillaume Papa Ioana Zalewski Frédéric
Candidat(e)s classé(e)s	1. Magni Berton Raul 2. Gérard Frédéric 3. Tebbakh Sonia 4. Marrel Guillaume 5. Devaux Sandrine	1. Rougier Bernard 2. Venel Nancy 3. Boumaza Magali	1. Hadjiisky Magdalena 2. Serrano Sylvia (recrutée, Hadjiisky prise à Strasbourg) 3. Begley-Bazin Anne 4. Goujon Alexandra	1. Goujon Alexandra 2. Frinault Thomas 3. Benchedikh François	1. Mangenot Michel (recruté à l'université Robert Schuman en section 02 droit public) 2. Hadjiisky Magdalena (recrutée sur ce poste) 3. Cohen Antonin 4. Devaux Sandrine 5. Campana Aurélie

Paris gagnant

Sur l'ensemble des recrutements, on assiste à une parité homme/femme, une prime aux diplômés des centres de recherche de l'IEP de Paris. Si l'on comptabilise l'ensemble des recrutés à des postes d'enseignants-chercheurs (MCF, agrégés, postes à l'étranger), chercheurs et assimilés (CNRS, FNSP, INRA...), l'IEP de Paris est l'institution qui place le mieux ses « ressortissants » soit 15 recrutés sur notre échantillon de 33 (Rougier Bernard, Hadjiisky Magdalena, Goujon Alexandra, Jaunait Alexandre, Le Texier Emmanuelle, Dumoulin David, Aucante Yohann, Gayer Laurent, Péchu Cécile, Leconte Cécile, Ragaru Nadège, Bastien Ironnelle, Strudel Sylvie, Saurugger Sabine, Rouyer Muriel)

Paris I figure en deuxième position des institutions qui placent le mieux leurs docteurs, soit 5 candidats dans les différents concours (Michel Hélène, Signoles Aude, Fretel Julien, Dormagen Jean-Yves, Lindemann Thomas).

Suivent les ENS/EHESS (De Verdalle Laure, Papa Ioana, Mischi Julian), l'IEP de Bordeaux (Maillard (de) Jacques, Roger Antoine), Lille II (Féron Elise et Lefebvre Rémi) et les autres IEP de province (Strasbourg avec Michel Mangenot, Grenoble avec Cesare Mattina, Aix en Provence avec Julie Massal) et les Universités (Paris IV Magni Berton Raul ; Rennes I Teillet Philippe ; Paris 2 Hélié Thomas).

Recrutements CNRS et FNSP

N° 40/03 1 chargé de recherche de 1re classe : 1er MALAQUAIS Dominique, 2e CHATRIOT Alain, 3e CRESPIEN Renaud, 4e LE BOURHIS Jean-Pierre. Liste des admis : MALAQUAIS Dominique, classé n° 1 sur liste principale, LE BOURHIS Jean Pierre, classé n° 1 sur liste complémentaire

N° 40/04 1 chargé de recherche de 1re classe (politiques de défense et sécurité internationale) : 1er RAGARU Nadège, 2e IRONDELLE Bastien, 3e PERROT Sandrine, 4e BAGAYOKO-PENONE Niagalé. Liste des admis : RAGARU Nadege, classée n° 1 sur liste principale, IRONDELLE Bastien, classé n° 1 sur liste complémentaire

N° 40/05 1 chargé de recherche de 2e classe (sociologie du travail, de l'emploi et des politiques publiques : approches comparatives européennes) : 1er DE VERDALLE Laure, 2e CIRSTOCEA Ioana lozetina, 3e ex-aequo : LE BIANIC Thomas et LESNARD Laurent. Liste des candidats admis : DE VERDALLE Laure, classée n° 1 sur liste principale CIRSTOCEA Ioana lozetina, classée n° 1 sur liste complémentaire

N° 40/06 2 chargés de recherche de 2e classe, prioritairement sur les thèmes suivants : Etat et société en Afrique noire ; nouvelles formes de démocratie participative : 1er POPA Ioana (sociologue), 2e CHARTON-BIGOT Hélié (historienne), 3e COMBES Hélié, 4e DE VERDALLE Laure, 5e ex-aequo CHATRIOT Alain et GOUJON Alexandra . Liste des admis : POPA Ioana Classée n° 1 sur liste principale, CHARTON-BIGOT Helene, classée n° 2 sur liste principale, COMBES Hélié classée n° 1 sur liste complémentaire.

La FNSP a également recruté au Centre d'études et de recherches internationales à l'issue des auditions du 13 juin pour un poste de **chargé de recherche de deuxième classe de la Fondation nationale des sciences politiques, colorié sécurité européenne**. Le conseil d'unité du CERI a établi le classement suivant: 1 Nadège Ragaru, 2 Bastien Ironnelle, 3 Laurent Gayer, 4 Cornelia Woll, 5 Hélié Combes

session printemps 2005

Poitiers	Reims	IEP Lille (« études européennes »)	IEP Lille (« politique comparée »)	IEP de Lille (« sociologie »)	La Réunion
??	Commission mixte présidée par Patrick Charlot	Commission mixte présidée par Michel Hastings	Commission mixte présidée par Michel Hastings	Commission mixte présidée par Michel Hastings	Commission mixte présidée par Denis Voinot
Aldrin Philippe Aucante Yohann Blevis Laure Cadiou Stéphane Combes Hélène De Barros Françoise Irongelle Bastien Israël Liora Jaunaït Alexandre Mangenot Michel Meon Jean-Mathieu Piazza Pierre	Bazin Anne Benoît Olivier Cohen Antonin Ferrarèse Estelle Fretel Julien Godmer Laurent Hélie Thomas Marrel Guillaume Mineur Didier Raynier (?)	Cohen Antonin Féron Elise Goujon Alexandra Helly Damien Irongelle Bastien Leconte Cécile Mangenot Michel	Aucante Yohann Combes Hélène Dumoulin David Féron Elise Garibay David Godmer Laurent Goujon Alexandra Hadjiisky Magdalena Mattina Cesare (recruté en sociologie, Marseille)		Crozatier-Durand, Florence Ferrand Olivier Hourquebie Fabrice Milano Laure Piazza Pierre Signoles Aude Tornquist-Chesnier Marie
1. Jaunaït Alexandre 2. De Barros Françoise 3. Combes Hélène 4. Aldrin Philippe (recruté en 19, IUT Illkirch) 5. Aucante Yohann	1. Hélie Thomas 2. Cohen Antonin 3. Mineur Didier 4. Ferrarèse Estelle 5. Godmer Laurent	1. Leconte Cécile 2. Irongelle Bastien 3. Goujon Alexandra 4. Cohen Antonin	1. Féron Elise 2. Aucante Yohann (recruté EHESS) 3. Garibay David 4. Hadjiisky Magdalena 5. Goujon Alexandra	1. Fretel Julien 2. De Verdalle Laure 3. Alcaud David 4. Van de Velde Cécile 5. Epée Ariane	1. Signoles Aude 2. Ferrand Olivier

MCF, printemps 2005 (suite)

	IEP de Grenoble (« politiques culturelles »)	Grenoble-II (IUT B) (« politique et économie sociale »)	Lille II	Université du Littoral
Commission	Commission présidée par Philippe Warin	??	Commission présidée par Frédéric Sawicki	??
Candidat(e)s classé(e)s	Mutation de Philippe Teillet, MCF à Angers et spécialiste des politiques culturelles	1. Guillaot Elsa (mais procédure annulée pour vice de forme)	Recrutement par voie de mutation d'Hélène Michel, maître de conférences à l'IEP de Strasbourg	Poste pourvu au détachement le 27 avril 2005

Agrégation

L'agrégation en concours externe, n'a pas permis cette année l'admission d'un docteur sans poste, seuls les titulaires sont parvenus au classement final. Liste des admis (par ordre de classement) : Strudel Sylvie : Tours, Maillard (De) Jacques : Rouen, Roger Antoine : Toulouse, Lefebvre Rémi : Reims, Saugruger Sabine : Grenoble, Dormagen Jean-Yves : Montpellier, Rouyer Muriel : Nantes, Lindemann Thomas : Bordeaux IV ■

Et aussi...

Sont également recrutés sur des postes de maîtres de conférence : Emmanuelle Le Texier recrutée à Lille III sur un poste de civilisation américaine, David Dumoulin Kervran recruté sur un poste de sociologie (« Amériques ») à l'université de Paris III, Cesare Mattina recruté en sociologie à l'Université d'Aix-Marseille I, et Yohann Aucante à l'EHESS.

Laurent Gayer docteur en science politique depuis 2004 est recruté à un poste de chercheur en science politique/relations internationales au Centre de Sciences Humaines (CSH) de New Delhi. Julian Mischi chargé de recherche

2ème classe est recruté en sociologie à l'INRA (Dijon). Cécile Péchu, docteure en septembre 2004 devient maître-assistante à l'université de Lausanne IEPI (poste pour 4 ans non renouvelables).

Guillaume Marrel hérite d'un poste contractuel d'enseignant en science politique d'un an renouvelable à l'Université Galatasaray d'Istanbul (Poste Micel du MAE).

Julie Massal, après trois campagnes (2002, 2003, 2004), a choisi l'expatriation et a été recrutée en janvier 2005 comme professeur de relations internationales à l'Institut d'Etudes Politiques et de Relations Internationales, Université Nationale de Colombie, Bogota ■

Que sont-ils devenus ?

Cette année, l'ANCMSP tente bravement d'aller plus loin dans son approche du devenir des politistes. Notre traditionnel état des lieux des recrutements intègre à partir d'aujourd'hui d'autres disciplines dans lesquelles les diplômés de science politique parviennent à trouver asile.

Système D innove. En plus des « concours-rois » de la discipline (maître de conférence et chercheur), l'ANCMSP rend compte des autres institutions qui recrutent des politistes, et plus largement des employeurs potentiels de docteurs de notre discipline. Cette volonté d'élargir le champ d'investigation de l'association provient d'un double constat.

Tout d'abord l'ANCMSP, doit-on le rappeler, est l'association des candidats auX MétierS de la science politique. Il devenait donc impératif de s'intéresser aux autres « employeurs » susceptibles de recruter des politistes.

Ensuite, les éditions du salon des thèses ont montré que ni l'Université ni le CNRS ne pouvaient absorber l'ensemble des titulaires d'un doctorat en science politique même si personne n'est en mesure de dire précisément où sont passés ces derniers.

De ce double constat est née la volonté au sein de l'association d'essayer de « suivre » le devenir des politistes afin que la communauté dispose d'informations sur les débouchés de la discipline. Cette première tentative vise modestement à amorcer cette réflexion autour de l'extension du champ des possibles pour les jeunes politistes. Une enquête sur le devenir des docteurs hors du circuit universitaire serait ainsi la bienvenue de la part des associations de la discipline. Gageons que lors des

prochaines années, les diplômés inscrits sur les listes de diffusion – et pourquoi pas les non diplômés – informeront spontanément les membres de la liste de leur parcours. A terme, l'enjeu est également de constituer des réseaux en dehors des circuits académiques : il n'est plus possible qu'une carrière en dehors de l'université ou du monde de la recherche soit vécue comme un « ratage » de sa vie professionnelle.

Ainsi donc les lecteurs de Système D suivront-ils, au fil des prochains numéros, les vicissitudes des uns et des autres et pourront prendre la mesure d'une transformation de l'économie du marché du travail des politistes amorcée depuis plusieurs années avec la pénurie de postes de titulaires et son pendant, la précarisation des statuts.

Raisonner sur les métiers des politistes et non plus de la science politique fait apparaître un champ des possibles plus vaste mais que cet effet de miroir grossissant ne doit pas occulter la faiblesse des débouchés.

Dans ce numéro de Système D, vous retrouverez en détail les deux dernières sessions de recrutement des maîtres de conférence de l'automne 2004 et de ce printemps 2005. On notera la faiblesse des postes. En effet, le bilan doit se faire sur les 2 dernières sessions. Ainsi, François Fillon annonçait en juin 2004 la création de 1000 postes d'enseignants-chercheurs dont 16 postes de maîtres de conférence pour la seule science politique. Or, il ne peut

s'agir que d'une mesure d'urgence répondant à la pénurie de postes. Pour le dire autrement c'est un « plus » qu'a octroyé le gouvernement au-delà des postes normalement demandés par les universités. Sur octobre 2004 et février 2005 22 postes étaient ouverts (9+13). Mais si on y retranche les 16 postes SLR et les postes de Reims et de Clermont-Ferrand remis au concours, on obtient, pour la science politique un solde net de 4 postes, hors contingent SLR/Fillon.

Du côté des auditionnés on constate que 54 qualifiés CNU ont été auditionnés, certains multipliant les auditions. Parmi eux, 34 % provenaient de la « cuvée » 2005 de qualification CNU, soit 23,4% de cette même promotion. Certains ont été auditionnés dans d'autres disciplines (sociologie, Jean-Matthieu Méon et Philippe Hamman classés 3^{ème} et 2^{ème} à Illkirch, Sandrine Devaux à Lille...).

A noter que cette année trois postes ont été pourvus à la mutation (Université du Littoral, Lille 2, IEP de Grenoble) soit 23 % des postes proposés.

Du côté des procédures il est à regretter qu'une erreur vénielle – problème de code postal qui a fait parvenir la convocation d'audition au candidat un jour après l'audition – puisse être à l'origine de l'annulation de la procédure de recrutement concernant le poste de l'IUT de Grenoble.

Il est en revanche à saluer la signature de la Charte de recrutement (co-rédigée par l'ANCMSP et l'AECSP) par certaines commissions de spécialistes (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Strasbourg).

D'une façon générale, certains politistes sont recrutés dans d'autres disciplines : en droit public à Strasbourg et à la Réunion, en sociologie (Lille, Paris 3), en civilisation... Le doctorat en science politique permet donc d'être recruté en dehors de la discipline. Tout comme on peut noter qu'un sociologue (Thèse en sciences sociales à Paris 4) a été recruté en science politique à Bordeaux ■

★ **Tous les recrutements en pages 18 et 19.**

Auditionnés printemps 2005	En nombre	En %
Qualifiés (thèse de science po) 2003 et avant	19	35,8
Qualifiés (thèse de science po) 2004	17	32,1
Qualifiés (thèse de science po) 2005	18	34
Nbre total de qualifiés auditionnés en 2005	77	100
Qualifiés 05 auditionnés / Qualifiés 05		23,4
Nbre de qualifiés 2004	79	
Nbre qualifiés 2004 recrutés en 2004 (MDC, CNRS, CEVIPOF, CERI)	13	16,5 des qualif 04
Qualifiés en 2004 encore en piste	66	
Qualifiés 04 auditionnés / Qualifiés 04 encore en piste		25,8